

2016_CT2_231

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport Annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Territoire du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_231-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets/Collecte et traitement des déchets

- Séance du 12 octobre 2016

06_3_02

- **Rapport Annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Cadre de vie, Traitement des déchets, Eau et Assainissement

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Rapport Annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

1- Rappel du contexte

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunales qui assurent l'élimination des déchets ménagers et assimilés élaborent un rapport relatif à cette activité.

Ce document appelé « rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets » est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dès sa transmission dans les mairies de chacune des communes membres du groupement.

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 *relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* définit le contenu du rapport en précisant les indicateurs techniques et les indicateurs financiers devant obligatoirement y figurer. La loi du 17 août 2015 a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion de déchets. Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels. Les dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et seront donc appliquées pour le rapport annuel 2016 rédigé en 2017.

Conformément aux dispositions notamment de l'article L2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport à son assemblée délibérante. Le rapport d'activité 2015 rentre dans le cadre de ces dispositions.

2- Les indicateurs techniques et financiers du Rapport Annuel Déchets 2015

Ce rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence de la Communauté en matière de déchets ménagers et notamment celles qui concernent :

- le territoire communautaire, les communes membres, la population communautaire et son évolution de 1999 à 2015, les compétences communautaires en matière de déchets, l'organisation des services et les agents,

- les actions en termes de sécurité dans le cadre de la démarche engagée au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets,

- les actions en termes de prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets,

- les services, les équipements et les indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels, de la collecte sélective, des déchèteries et du traitement en ISDnD (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) des déchets résiduels,

- les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets. Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, **depuis le 1^{er} janvier 2015**, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un **Budget Annexe** pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED).

Les principales informations du rapport 2015 sont reprises ci-dessous.

Les indicateurs techniques et financiers de l'activité sont exprimés dans le document par rapport à la population réactualisée de 2015 (référence population Dotation Globale de Fonctionnement).

La population DGF est stable avec + 0,75 % entre 2015 (397 828 habitants) et 2014 (394 876 habitants).

3 - Les données quantitatives et qualitatives de l'activité déchets :

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- Le tonnage des **Déchets Ménagers et Assimilés résiduels après collecte sélective : 139.432 tonnes, soit 350 kg/hab/an**. Il diminue de **0,3 %** par rapport à l'année précédente soit 463 tonnes en moins.

- Le tonnage issu des **Collectes Sélective et Séparative : 21.054 tonnes, soit 53 kg/hab/an**. Le tonnage est en **diminution de 0,3 %** par rapport à 2014 soit 63 tonnes en moins.

Les 21 054 tonnes sont constituées de 19.965 tonnes issues de la collecte sélective des emballages et des papiers journaux revues auprès des ménages et de 747,5 tonnes de collecte séparative des cartons des commerçants sur certains centres-ville (Aix en Provence, Les Pennes Mirabeau, Gardanne) et de 15 tonnes de sapin.

Les évolutions pour les différents flux de la collecte sélective issue des ménages :

+ 3,3 % pour les emballages

- 9,5 % pour les papiers / journaux / magazines

+ 1,3 % pour le verre

Le tonnage de déchets collectés en déchèteries : **132.602 tonnes, soit 333 kg/hab/an**. Il augmente de **2,4 %** par rapport à l'année précédente soit 3152 en plus.

À noter que 1 434 tonnes d'encombrants vont directement en filière de traitement sans transiter pas les déchèteries. Ils sont comptés dans le ratios.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_231- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des tonnages collectés en fonction des différents modes de collecte :

	Tonnages 2015	Kg/hab/an
Collecte Déchets Ménagers	139 432	350
Collecte Sélective	19 965	53
Collecte Séparative	747,5	
Déchèterie et Encombrants vidés en direct	132 602 1 434	333
Total	294 522	740

→ Au bilan, on constate une augmentation de 0,9 % des tonnages par rapport à 2014. **La proportion de déchets entrant dans les filières de valorisation de 44,5 %** du total des déchets collectés (rappel en 2014 : 43,4 %, 2013 : 42,5 %, en 2012 : 42 %, en 2011 : 40,6 %, en 2010 : 40 %, en 2009 : 37 % et en 2008 : 34 %).

4 – Les moyens et modes de gestion :

Concernant les moyens matériels :

- 18 déchèteries communautaires et 2 installations non communautaires sont à la disposition des habitants du territoire du Pays d'Aix.
- 5 centres de transfert existent sur le territoire sur lesquels 74 % des Déchets Ménagers résiduels transitent et 80 % de la collecte sélective au porte à porte.
- 5 centre de traitement des déchets ultimes utilisés.
- un parc de plus de 100 véhicules de collecte pour assurer la collecte en régie sur une partie des communes.
- un parc important de dispositifs de pré-collecte composé de bacs roulants, de colonnes aériennes et de dispositifs enterrés (bacs ou colonnes)

Concernant les moyens humains :

344 agents au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets. Stabilisation des effectifs entre 2015 et 2014.

Concernant les modes de gestion des prestations :

- Pour la collecte traditionnelle : 17 communes sont en régie, les autres en prestation déléguée.
- Pour la collecte sélective : 100 % de la population bénéficie de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire. Concernant les communes bénéficiant du porte à porte, 12 communes sont en régie et les autres en prestation.
- Pour la collecte sélective en Apport Volontaire : l'exploitation est réalisée en prestation déléguée.
- Pour la gestion des déchèteries : l'exploitation des installations est externalisée auprès de prestataires privés excepté le site de Puylobier.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_231- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

- Pour les centres de transfert : l'exploitation est effectuée par des opérateurs privés sauf pour les sites d'Aix en Provence et Rousset.

5 - Les données financières - Le coût de la compétence :

Le coût de la compétence du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est de **138,2 €/hab/an**.

La décomposition par service des 138,2 € est la suivante :

- 65,7 €/hab/an pour la Collecte Traditionnelle
- 23,5 €/hab/an pour la Collecte Sélective et le Tri (dont 5,3 €/hab pour le tri)
- 23,4 €/hab/an pour le Transport/ Logistique et les Déchèteries.
- 25,5 €/hab/an pour le Traitement

Les recettes pour financer le service provient à 88,5 % de la TEOM à 11,5 % des produits de valorisation matière, de la régie compostage, des subventions et de la vente de service (traitement). Aucune recette complémentaire n'est perçue sur du budget général.

6 - Les données financières - Le détail du compte de gestion 2015 du Budget Annexe du Service Public :

Dans le cadre des règles comptables énoncées par l'instruction Budgétaire M14, a été constaté au compte administratif le résultat de l'exercice 2015 du SPED en section investissement et de fonctionnement.

Le compte de gestion 2015 fait apparaître un solde d'exécution (un excédent) de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il a été décidé que l'excédent de l'exercice 2015 soit affecté à la couverture du déficit d'investissement (reste à réaliser de 2015 sur 2016 et réalisation 2015) et que le solde en excédent soit reporté en année N+1, c'est à dire en 2016.

La part des recettes excédentaires s'élevant à 908 790 soit 2,3 €/hab est reportée en 2016

7 – Les actions fortes de l'activité déchet 2015 :

→ **Concernant la sécurité des Collectes, le Département Prévention et Gestion des Déchets poursuit la démarche mise en place** en matière de sécurité : si le nombre d'accidents reconnus comme accidents du travail diminue depuis 2011, le nombre de jours d'arrêt lié à ces accidents ne cesse d'augmenter ces deux dernières années, soit + 35 % entre 2014 et 2015.

Poursuite de l'effort de formation et de sensibilisation à la prévention des risques . 200 protocoles de chargement/déchargement sont actifs permettant de garantir la sécurité lors de l'intervention des prestataires sur les sites d'exploitation.

Les actions déjà engagées se poursuivent sur différents domaines comme sur le matériel et équipements de protection et sur la protection des sites d'exploitation.

→ **Concernant les actions de prévention des déchets menées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets**, les actions suivantes ont été réalisées :

- le développement du compostage et de la valorisation organique :

La poursuite du programme de mise en place de composteurs individuels, a permis en 2015, de distribuer 1 942 **composteurs** individuels, soit depuis 2006, **17 866 foyers** sur l'ensemble du territoire équipés.

Depuis 2012 une campagne de dotation de lombricomposteurs individuels a été lancée auprès de 534 foyers et en 2015 mise en place de 271 lombricomposteurs collectifs dans la restauration collective.

Le compostage collectif se développe, ce sont 9 nouveaux sites installés

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_231-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- les actions scolaires :

Pour l'année scolaire 2014/2015, ce sont 5 500 enfants qui ont bénéficié d'une intervention de matière de sensibilisation à la valorisation des déchets ménagers et au compostage.

- l'opération Stop Pub : plus de 18 900 autocollants ont été distribués.

- les opérations d'animation pour l'achat éco-responsable dans la grande distribution : en partenariat avec 4 enseignes, des espaces dédiés à la prévention ont été installés afin de mobiliser autour de l'achat éco-responsable en privilégiant les produits moins générateurs de déchets. Ce sont 33 200 personnes qui ont été ainsi sensibilisées en 4 ans.

- le don alimentaire : en 2015, le territoire du Pays d'Aix a réalisé une étude d'opportunité de développement du don alimentaire en circuits courts sur le territoire. Une centaine d'entretiens avec les acteurs concernés (producteurs agricoles, commerces alimentaires...) a démontré la nécessité d'une mise en réseau à l'échelle du bassin de vie pour structurer une telle démarche.

- Concernant les déchets verts : le territoire du Pays d'Aix a décidé la mise en place d'un plan d'action auprès des habitants pour inciter le broyage à domicile et poursuivre l'aménagement de plates formes de réception.

→ Concernant le **réemploi** : mise en place d'un dispositif d'aide de pour structurer les ressourceries.

→ La poursuite du programme **de déploiement de dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, a permis de mettre en place 65 dispositifs sur le territoire en 2015. Depuis le début du lancement du programme, ce sont 725 colonnes enterrées, semi-enterrées et escamotables qui ont été installées, soit 34 % d'amélioration du parc communautaire.

→ **Extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes** (Rousset, Mimet, Châteauneuf le Rouge et Trets). L'objectif est de trier de nouveaux types de plastiques comprenant les films, pots de yogourt et barquettes en polystyrène...déchets considérés actuellement comme refus de tri. Sur ce périmètre, les tonnages ont progressé de 14 %. L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. Aujourd'hui cela permet de valoriser de nouveaux plastiques (soit 1 kg/hab/an). L'expérimentation a montré qu'en terme de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple, par contre en terme de tri a clairement montré l'impossibilité d'une évolution immédiate des consignes de tri. La Communauté du Pays d'Aix a décidé de maintenir le geste du tri sur le même périmètre géographique mais aucun développement de ce geste sur le reste du territoire. Le renouvellement d'agrément d'ici 2017 pour la gestion des emballages précisera les modalités de développement sur les prochaines années.

→ Concernant les **collectes séparatives** :

- La collecte séparative des cartons des commerçants, développée sur Trets, Les Pennes Mirabeau, Châteauneuf le Rouge, Gardanne et sur les centres-ville d'Aix en Provence et de Pertuis, permet de collecter **865 tonnes** de cartons qui ont été collectés et **valorisés** (tonnages incluant 118 tonnes transitant par les déchèteries).

- La collecte des sapins a permis de collecter **15 tonnes de bois** de sapin et ainsi de les valoriser en compost.

→ **Poursuite du développement de la collecte et la valorisation des textiles usagés** sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. En 2015 le déploiement s'est poursuivi avec la mise en place par Provence TLC de 31 bornes textiles sur 6 communes du territoire du Pays d'Aix et a permis de collecter 326 tonnes de textiles.

→ **Optimisation de la collecte sélective du Verre :**

Il s'agit d'encourager et de développer les bons gestes du tri des habitants en adaptant le réseau de colonnes d'apport volontaire existant. Cette démarche a permis de déployer 35 colonnes Verre supplémentaires. Le bilan est positif puisque depuis le début du projet en 2013, une augmentation des tonnages de l'ordre de 5 % a été constatée sur l'ensemble des communes où une action a été menée.

→ **L'information et la communication de proximité ont permis :**

- De mener une communication de proximité sur le Verre sur les communes dotées de colonnes verre supplémentaires. Lors du passage en porte à porte des conseillers du tri-prévention : sensibilisation des

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_231- DE Date de téltransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016
--

habitants autour du périmètre de colonnes sous performantes, diffusion d'articles dans les revues municipales et tenu de stands d'information sur les marchés forains de ces communes.

- de promouvoir la politique déchets par les conseillers du tri-prévention sur des stands dans le cadre de 29 manifestations autour des thèmes du tri et du compostage.

- de mener une sensibilisation dans le cadre des mises en place des bornes textiles.

- de réaliser une première opération de sensibilisation auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS, avec 4000 kits distribués auprès des 4 cités universitaires.

- d'assurer la sensibilisation des habitants en habitat vertical lors de la mise en place de logettes et de la fermeture de vides ordures par les bailleurs : 870 foyers ont reçu un kit de sensibilisation.

- de sensibiliser les agents de la Communauté du Pays d'Aix, des habitants et des institutions sur le tri du papier.

→ Concernant le **matériel de collecte** : la poursuite de l'utilisation du Bio diesel pour les 8 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest.

→ Concernant les **déchèteries**, et afin de lutter contre les actes de vandalisme, des **systèmes de vidéo surveillance** équipent désormais l'ensemble des **déchèteries**.

- Poursuite de la mise en sécurité des déchèteries, afin de prévenir la chute des usagers par la mise en place de « banques de déchargement ».

- Mise en place de trois plate formes de réception des déchets verts en extension des déchèteries existantes permettant ainsi un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et contribuant à soulager le flux de véhicules sur ces déchèteries.

- Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) ECO-MOBILIER pour les déchets d'ameublement, deux nouvelles déchèteries ont été équipées en 2015.

- Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, la Communauté du Pays d'Aix a signé des conventions avec 3 structures de réemploi multi-flux. Sur 3 déchèteries, un caisson réemploi a été mis en place et les objets réemployables ont été collectés et valorisés par la ressourcerie « Histoires sans fin » de Venelles.

→ Concernant l'**ISDnD de l'Arbois**, il reste une composante essentielle de la compétence déchet. **Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation** de l'ISDnD de l'Arbois jusqu'en **2023**.

- La plate forme de valorisation des biogaz a **produit 16,3 GWH d'électricité verte** évitant ainsi 4 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Le taux de valorisation a permis de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.

- Certification ISO 14 001 reconduite en 2015 pour la troisième fois consécutive sur le site de l'Arbois attestant de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par le territoire du Pays d'Aix. Renforcement des ouvrages de captage du biogaz afin d'améliorer la gestion des nuisances olfactives de l'ISDnD.

- L'unité de **traitement in situ des lixiviats in situ par co-génération** : la chaleur du procédé est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site.

- mise au norme des équipements de sécurité autour ds bassins de lixiviats du site de l'Arbois.

- Organisation de visites de classes primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement : **840 élèves ont pu découvrir l'installation**.

→ Concernant la **requalification des décharges brutes**, le programme pluriannuel de travaux de réhabilitation, adopté jusqu'en 2017 se poursuit.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_231- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'avis de la commission consultative des services publics locaux – CCSPL- en date du 10 octobre 2016

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le présent rapport annuel de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier,

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Déchets

Roland MOUREN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Rapport Annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **19 OCT. 2016**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_231-
 DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016